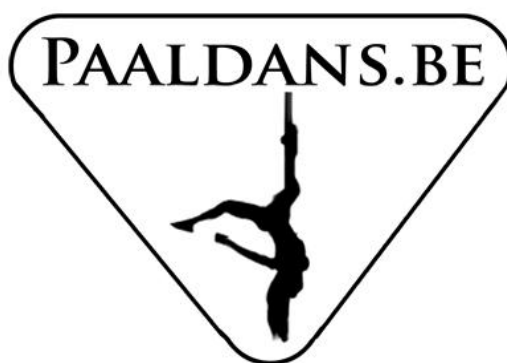


www.paaldanskampioenschap.be

Organisé par: Angy Knight de



Feestzaal Bart
Sint bartholomeusstraat 9a
Merksem (Anvers)

Info : Angy +32.0495.44.83.53.
info@paaldanskampioenschap.be

[Titre pour la Belgique 2011](#)
[Titre pour les Pays-Bas 2011](#)
[Titre pour le Luxembourg 2011](#)
[Titre pour le Benelux 2011](#)

championnat de pole dance du Belgique, des PayBas et du Luxembourg 2011

Conditions d'inscription

1. La candidate doit être de sexe féminin.
2. La candidate doit avoir au moins 18 ans.
3. La candidate ne peut pas travailler dans l'industrie du porno.
4. La candidate doit avoir une pièce d'identité valide (passeport).
5. L'inscription au championnat ne peut être effectuée que par la candidate elle-même.

Candidates

1. La candidate devra se comporter correctement pendant la compétition.
2. Elle se comportera correctement de son domicile au lieu de la compétition ainsi que lors de son retour vers son domicile.
3. Elle sera présente pendant toute la durée de la compétition et de la délibération.
4. L'organisation ne conclura pas d'accord privé visant à influencer la compétition.
5. La candidate accepte que son nom et son image soient diffusés dans les médias (télévision, radio, presse ou vidéo).
6. Tous les frais tels que ceux liés à l'hébergement, aux repas et aux appels téléphoniques, les frais de déplacement, les frais d'inscription sont à sa charge.
7. Elle bénéficiera d'une assistance et de soins eu égard à sa participation et à sa santé lors de la compétition.
8. Si elle gagne la première place du Benelux, elle recevra son prix (argent) sur son compte la première semaine après le championnat. Les autres prix comme les éventuels cadeaux seront remis sur place immédiatement après leur annonce.

Les gagnantes

1. Après la compétition, la gagnante ne pourra pas exploiter son titre de quelque manière que se soit.
2. Elle s'efforcera de se comporter avec style et classe et ne fera rien d'illégal et/ou d'immoral, dans quelque prestation ou performance que ce soit, seule ou à plusieurs, qui serait susceptible de nuire à l'organisation.
3. Elle n'apparaîtra pas dans des photos ou vidéos pornographiques pendant la durée de son titre (au moins un an).
4. Elle aura la possibilité d'être impliquée dans des spectacles, présentations personnelles, conférences de presse et d'autres événements organisés par l'hôte, organisatrice et présidente des championnats, Angy Knight.

étition du Benelux enfreignant une règle ou le règlement

sera disqualifiée immédiatement.

2. Si le formulaire d'inscription, le présent accord et/ou toute autre information fournie par toute candidate et gagnante de la compétition du Benelux pour sa participation se révèlent faux ou ne correspondent pas à la vérité sous quelque forme que ce soit, cette candidate sera disqualifiée.

Disqualification pendant la compétition

1. Les candidates ne peuvent effectuer leur prestation qu'en chaussures de sport ou à pied nu, les bottes ou d'autres chaussures sont interdites.
2. Les candidats ne peuvent exécuter aucun geste ou mouvement obscène ou sexuel.
3. Les candidats doivent porter des vêtements corrects, comme des shorts, des t-shirts. Les « hot pants » ou strings sont interdits.
4. Il est interdit d'effectuer une performance nue ou partiellement nue.
5. Au cours de la performance, la candidate ne peut pas parler avec le public, mais peut inciter une interaction.
6. Il est absolument interdit de retirer des vêtements à quelque moment que ce soit de la performance.
7. L'art de la pole dance est le centre de la performance. Il convient de mettre l'accent sur la condition physique et la présentation, pas la sensualité. Toute suggestion sexuelle ne sera pas tolérée.
8. Il est interdit de se toucher les seins, les fesses ou de l'entrejambe.
9. Toute candidate enfreignant une des règles ci-dessus sera immédiatement disqualifiée.

La compétition

1. La candidate peut choisir sa propre musique pour sa performance.
2. La durée maximum de la performance est de 5 minutes. La musique doit être fournie deux semaines avant le début du championnat. La chanson doit se trouver sur une copie CD de bonne qualité, afin que nous puissions vérifier à temps si ce CD fonctionne. La candidate doit également apporter une copie le jour même. Toutes les candidates doivent choisir une musique différente, il leur est donc conseillé de donner leur choix dès que possible, afin d'éviter que deux candidates effectuent leur performance sur la même chanson. La première qui choisit une chanson peut l'utiliser. Sinon, la deuxième est priée de choisir une autre chanson.
3. Lors de la présentation des candidates, toutes doivent porter des vêtements de sport (training ou au moins un long pantalon de sport).
4. Les vêtements portés pendant la performance peuvent porter le nom de l'école ou des sponsors pour autant qu'ils soient de nature ou de marque sportive.
5. La candidate doit se comporter comme une dame.
6. Un jury d'experts évaluera les candidates sur la présentation, la tenue, les tricks, la difficulté technique, la fluidité et l'élégance.
7. Les candidats ne peuvent pas s'entretenir avec les membres du jury avant ou pendant la compétition.
8. L'organisation a le droit de refuser la participation d'une candidate, aussi bien avant que pendant la compétition.
9. Les finalistes reviendront en vêtements de sport (training ou au moins un long pantalon de sport) pour la cérémonie de remise des prix.
10. Les finalistes doivent être disponibles pour les photos après l'annonce officielle des gagnantes.



elles collaborent à la promotion du championnat et des

est interdit aux membres de la famille ou aux amis des candidates.

13. Pendant la compétition, il est autorisé de prendre des photos et de filmer pour autant que cela ne gêne pas les candidates, les médias, les photographes professionnels et les VIP.

Le titre ó Championne de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et du Benelux de pole dance 2011

1. Le titre de « Championne de Belgique de pole dance 2011 », « Championne des Pays-Bas de pole dance 2011 », « Championne du Luxembourg de pole dance 2011 » et « Championne du Benelux de pole dance 2011 » est valable 1 an.
2. La « Championne de Belgique de pole dance 2011 », la « Championne des Pays-Bas de pole dance 2011 », la « Championne du Luxembourg de pole dance 2011 » et la « Championne du Benelux de pole dance 2011 » s'engagent à se présenter avec leur titre correct et à défendre leur titre à tout moment.

Clause légale

1. L'organisatrice du championnat de pole dance du Benelux 2011 n'est pas responsable des blessures ou dégâts résultant de la participation au « Championnat de pole dance du Benelux 2011 ».
2. L'organisation se réserve le droit de modifier les règles contenues dans le présent document.
3. Toutes les décisions non consignées dans les présentes dispositions seront prises par l'organisation.
4. Une décision prise par l'organisation du « Championnat de pole dance du Benelux 2011 » est rendue obligatoire.

SIGNATURE

NOM EN LETTRES MAJUSCULES

DATE